



Enlèvement d'enfant sans jugement

Par **Nadou93**, le **04/02/2019** à **06:47**

Bonjour,rrnJe suis en instance de divorce avec mon mari, nous avons un enfant de 5 mois.rnrnNous avons décidé de nous séparer lorsque l'enfant avait trois mois nous n'avons jamais habité ensemble.rnrnNos lieux de résidence sont à 400km l'un de l'autre, mon mari m'a demandé de prendre l'enfant pour trois jours pour qu'il puisse rencontrer son grand-père ce que j'ai accepté mais depuis il ne veut plus me le rendre.rnrnJ'ai saisi le JAF pour un référé en urgence mais il a demandé la compétence territoriale en indiquant qu'il avait fait la requête en premier, qu'il avait l'enfant. Qu'est ce que je peux faire d'autre pour le récupérer mon enfant. J'en suis malade, écœurée par un tel comportement. Il m'a arraché mon fils et lorsque je demande à le récupérer il me fait du chantage en me disant m'as tu demande la permission d'habiter loin de moi.rnrnJe ne sais plus quoi faire mon fils va avoir six mois et j'ai raté trois mois de sa petite existence que je ne rattraperai plus, il a commencé à manger je ne l'ai pas vu. Que faut il que je fasse aidez moi svp. Merci

Par **morobar**, le **04/02/2019** à **09:10**

Bonjour,rnSeule vous n'arriverez à rien. Il faut donc de toute urgence vous faire assister par un avocat spécialiste du droit de la famille.rnDu point de vue légal il n'y a pas enlèvement, le père a autant de droits que vous.